

Piscine Couverte Municipale - Saison 1989/1990 - Concession du droit d'exploiter le bar

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le droit d'exploiter le bar de la Piscine Couverte Municipale a fait l'objet, pour la saison 1988/1989, d'une concession venue à expiration le 14 juillet 1989.

Il est proposé de renouveler cette concession sous forme de marché négocié pour la période du 1^{er} septembre 1989 au 14 juillet 1990 et de concéder le droit d'exploitation à l'Association Besançon Tous Services moyennant une redevance annuelle fixée à 11 500 F (onze mille cinq cents francs).

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

1. approuver le cahier des charges présenté à cet effet,
2. autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir avec l'Association Besançon Tous Services.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte les propositions du Rapporteur.